

Public

Agent de Prévention et de Sécurité (APS) Agent du Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes (SSIAP 1.2.3)

Pré-requis

Pour les APS : Être titulaire de la carte pro délivrée par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure) + à jour des MAC.

Pour les SSIAP être à jour des recyclages ou remise à niveau

Conditions de réalisation

Groupe de 12 personnes (maxi)

Modalités d'organisation et délais d'accès

Intra : Délai en fonction des demandes et besoins du client

Inter : 1 mois sous réserve d'avoir un effectif minimum de 5 personnes

Lieu

Intra : En vos locaux

Inter : En nos locaux situés à Andrézieux Bouthéon

Formateurs

Formateur spécialisé en sûreté et en prévention des actes de malveillance, dont le CV est validé par les donneurs d'ordres.

Méthode pédagogique

Approche Par les Compétences (A.P.C)

Exercices de simulation / Mises en situation

Jeux de rôles

Mise en situation professionnelle

Évaluation

La formation sera ponctuée d'exercices pratiques permettant de valider les compétences acquises tout au long de la formation en vue de la validation

Validation

La formation sera validée si le stagiaire réussi à gérer la situation de conflit sans entrainer de dégradation de la situation.

Durée

Une journée de formation = 7 heures

Formation : de 1 à 2 jours

Adaptation de réalisation suivant analyse et immersion terrain amont.

FORMATION ACTION APS & SSIAP

SECTEUR HOSPITALIER URGENCES & PSYCHIATRIE

GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE

OBJECTIFS

Savoir adapter son comportement face aux différentes situations dans le respect du cadre juridique et de la déontologie du métier.

Adopter une réaction appropriée et bienveillante (verbale, comportementale et physique) dans le cadre d'une situation de violence et soit également capable de lâcher prise.

Acquérir des techniques d'évitement et de désengagement lors d'une situation de violence verbale et/ou physique et ce, dans le respect de l'intégrité physique et morale des personnes mises en cause.

Mieux garantir la sécurité des équipes, des usagers, des résidents et des familles.

Avertir les secours et savoir rendre compte d'une situation d'une façon factuelle.

PROGRAMME 70% de Pratique et 30% de Théorie

La spirale de l'agressivité

Les différentes manifestations de l'agressivité

Comprendre les situations de conflits ou de violences

Le lâcher prise... Une véritable force, non une faiblesse !

Gestion émotionnelle, gestion du stress et technique de relaxation

Les facteurs favorisant l'agressivité

Loi et Déontologie : notre première protection, le cadre juridique

Les principes généraux M.R.S : Méthode de Raisonnement Sécuritaire

L'analyse de la situation

Réfléchir avant d'agir en utilisant l'A2-4DPL (un acronyme utile)

Contexte général et vu d'ensemble (environnement 360°)

Ai-je le droit d'intervenir ?

Le cadre juridique et déontologique

Comment vais-je intervenir ? Toujours avec bienveillance.

Mode opératoire (seul, en équipe, avec renfort extérieur)

PROGRAMME PRATIQUE

Optimisation sécuritaire – Attitude et postures de prévention

Gestion du stress et relaxation

Les distances de sécurité

Les attitudes de sécurité (communication, défense et protection)

Comportement face aux attitudes agressives

Prévention et protection bienveillante face aux violences physiques

Méthodes et techniques de protection (simple, légale et efficace)

Techniques d'aide aux contentions physique (bienveillante)

Intervention et protection face à des lésions auto-infligées non suicidaire

Approche T2P : Techniques de Prévention et de Protection

Connaissance des zones à risques variables (cadre juridique)

Nous ne parlons pas de technique de self-défense mais bien d'une méthode et de techniques de protection professionnelle intégrant la maîtrise et/ou le désengagement afin de se soustraire de situations dégradées. Toujours dans l'objectif de préserver l'intégrité physique et morale des mis en cause.

Avertir les secours et renforts

Equipes et la hiérarchie – Forces de l'ordre (Police, Gendarmerie)

DOCUMENTS DELIVRES

- Attestation de formation
- Certificat de réalisation envoyé au donneur d'ordre